



# **Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte-d'Or**

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

## **Assemblée générale ordinaire 2023 Samedi 20 janvier 2024, à Chenôte**

L'Assemblée Générale a été convoquée le 20 décembre 2023, conformément aux statuts du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte d'Or.

L'Assemblée générale est présidée par Gilles Collin.

Le Procès-Verbal est rédigé par Anne-Laure Galimard.

### Feuille de présence :

#### *Bureau directeur :*

Mr Gilles COLLIN, président	présent
Me Anne-Laure GALIMARD, secrétaire	présente
Mr Cédric HENDRICKX, trésorier	excusé
Me Sylvie COILLOT COLLIN, trésorière adjointe	présente
Mr Bernard TERMELET	présent
Mr Hervé TOGGWILER	absent

#### *Clubs et Compagnies :*

Auxonne représenté par Mr Gilles Collin

Beaune absent

Belleneuve représenté par Mr Marc Davy

Chatillon sur Seine représenté par Mr Michel Leroy

Chenove représenté par Mr Vincent Creuzet

Chevigny Saint-Sauveur, représenté par Mr Alexandre Bonnavaud

Dijon, représenté par Mr Jean-Louis Mitaut

Is sur Tille représenté par Mr Laurent Bernier

Marsannay la Côte représenté par Me Catherine Pellen

Meursault représenté par Mr Nicolas Garaudet

Selongey représenté par Mr Michel Monnette

Semur en Auxois représenté par Mr Gregoire Arranz

Saint-Appolinaire représenté par Me Valérie Grut-Hachet

#### *Invités :*

CDOS représenté par Mr Bernard Termelet

Comité Régional de Tir à l'Arc de Bourgogne Franche Comté, représenté par Mr Gilles Collin

Le quorum étant atteint, l'assemblée réunie ce jour pourra valablement délibérer.

## Ordre du Jour :

- 1°) Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 21 janvier 2023
- 2°) Rapport moral du Président,
- 3°) Rapport arbitral saison 2023,
- 4°) Rapport financier du trésorier saison 2023 arrêté au 31/12/2023,
- 5°) Quitus au trésorier,
- 6°) Proposition d'intégration progressive des futurs membres du Comité Directeur,
- 7°) Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA à bulletin secret,
- 8°) Part CD21 pour les licences de la prochaine saison,
- 9°) Projets 2024 et budget prévisionnel,
- 10°) Questions diverses.

La séance est ouverte par le Président à 10h15.

### 1) Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 21 janvier 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 janvier 2023 est adopté avec 11 voix « pour » et 1 abstention.

### 2) Rapport moral du président

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2024

Nous nous retrouvons une nouvelle fois à Chenôve. Merci au club de nous recevoir.

Nous accueillons cette année un nouveau club « LES ARCHERS SELONGEENS » Président Mr MONNETTE MICHEL. Je tiens à remercier le club de Dijon qui, avec le CD ont donné un coup de mains pour la mise en place. Le Comité Départemental a rétrocédé du matériel qui depuis un moment ne servait plus (cibles et arcs d'initiation)

**Point sur les licences :** 742 à ce jour, pour 640 la saison dernière à la même date.

A noter la bonne dynamique des jeunes dont la part des licences est supérieure à la moyenne nationale.

Nous continuons notre partenariat pour les « Samedi spécial débutants » organisés par le club de Dijon pour lesquels le CD21 fournit les blasons. Ces compétitions rassemblent de plus en plus d'archers, c'est une bonne chose.

### **Organisation de compétitions**

Plusieurs compétitions d'envergure régionale ont été organisées en Côte-d'Or la saison dernière, montrant une fois de plus la dynamique et l'investissement de nos clubs :

TAE I à Meursault, TAE N à Meursault organisé par Semur, Campagne à Marsannay, DRE à Dijon, Finale à Auxonne, TAE Jeunes à Chevigny, 18m Jeunes à Auxonne, 18m Adultes à Meursault, une manche de D2 à Chatillon

L'équipe CL Dame de Dijon monte en D2, bravo à elles.

Pour cette année il y aura 5 championnats régionaux en extérieur.

Je préside pour la dernière fois cette assemblée générale ordinaire, la prochaine assemblée générale sera électorale et comme vous le savez le bureau actuel est démissionnaire.

Je tiens aujourd'hui à remercier toutes les personnes qui m'ont accompagné depuis toutes ces années. Nous avons repris derrière Michel LACHE, Serge, Muriel, Agathe, Valérie, Claudette, Michel, Didier, Francis, Vincent...

A noter qu'en l'absence de nouveau bureau, le CD21 sera fusionné au Comité Régional, rendant impossible les contributions aux championnats départementaux, l'organisation du trophée des Mixtes et autres manifestations, les clubs devenant les seuls acteurs. A noter que le CD21 est aussi l'interlocuteur pour les labels, certaines subventions, il est donc important de garder cet échelon de proximité avec les clubs.

Nous ferons pour la dernière fois une élection pour le représentant des clubs à l'AG de la FFTA de mars 2024.

La prochaine AG électorale de la FFTA se fera par un vote des présidents de club ce qui implique plusieurs petits changements au niveau des clubs

**L'assemblée générale électorale pour la saison 2024 de vos clubs devra se faire en septembre, pour qu'en cas de changement de bureau et de président, vous puissiez faire les démarches (préfecture, FFTA) dans les délais impartis.**

L'AG du comité départemental 2024 prévue pour le 05 ou 12 octobre 2024

### 3) Rapport arbitral saison 2023

Les effectifs :

17 arbitres en activité en 2023

1 départ: (Philippe CRENN)

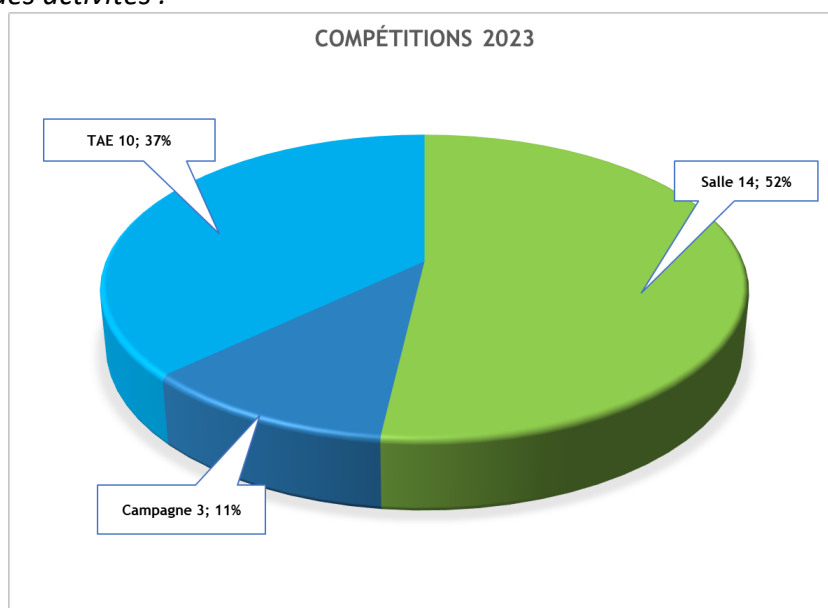
2 nouveaux, reçus aux examens d'avril et Novembre 2023: Martial REBILLARD (Chenove) et Benjamin BAPT (St Appolinaire)

Soit 18 arbitres en activité pour la saison 2024

En formation : 4 candidats « arbitre fédéral »

Sur 13 clubs actifs en Côte d'Or, 4 sont sans arbitres : Belleneuve, Beaune, Chevigny St Sauveur, Les Archers Selongéens.

*Répartition des activités :*



Saison salle :14 compétitions, dont :  
le Championnat départemental  
3 championnats régionaux : Individuel jeunes, individuel Adultes, Par équipes.

Saison extérieure 13 compétitions :  
10 x TAE dont :  
Le Championnat départemental  
Les Championnats BFC TAEI et TAEN  
2 x DRE  
1 x D2  
3 x Campagne dont :  
Le Championnat départemental  
Les Championnats BFC

Soit l'équivalent de 94 journées de bénévolat... Merci à tous les arbitres pour leur dévouement !

*Prévisions 2024* : Saison extérieure  
14 compétitions, dont :  
Les championnats départementaux TAEN, TAEI et Campagne  
Les championnats régionaux : TAEN, TAEI et Campagne  
Deux manches de DRE et une manche de D2

Des évolutions dans la formation des arbitres sont attendues prochainement au niveau fédéral, et l'organisation régionale est en cours de changement pour grouper les candidats et les passages d'examens.

#### 4) Rapport financier du trésorier saison 2023 arrêté au 31/12/2023

Cédric, trésorier du CD étant excusé, la trésorière adjointe présente le rapport financier.

#### Bilan 2023

ACTIF					PASSIF				
INTITULÉ	VB	AMORT.	VNC	N-1	INTITULÉ	N	N-1		
213	Constructions Installations	0.00	0.00	0.00	101	Fonds Associatifs	0.00	0.00	
2154	Matériel	2 460.00	2 460.00	0.00	820.00	106	Réserves	17 547.21	510.75
2181	Matériel de transport	0.00	0.00	0.00	0.00	110	Report à nouveau (119)	0.00	18 909.25
2182	Matériel de bureau	0.00	0.00	0.00	0.00	120	Résultat de l'exercice (129)	401.34	-1 872.79
2183	Matériel informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	<b>1) FONDS DE L'ASSOCIATION</b>			
2184	Mobilier	0.00	0.00	0.00	0.00	131	Europe / Etat	0.00	0.00
261	Titres			0.00	0.00	132	Région	0.00	0.00
<b>1) ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>0.00</b>	<b>820.00</b>	133	Département	0.00	0.00	
350	Stocks matériel et équipements			0.00	0.00	134	Commune	0.00	0.00
<b>2) STOCKS</b>			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	135	Agence Nationale du Sport	0.00	0.00	
506	Actions			0.00	0.00	136	Autres	0.00	0.00
508	SICAV			0.00	0.00	<b>2) SUBVENTIONS DE L'ASSOCIATION</b>			
512A	Compte Courant		2 602.80	4 865.97	151	Provisions	0.00	0.00	
512B	Compte Epargne		0.00	0.00	161	Emprunts	0.00	0.00	
514	Banque postale		0.00	0.00	194	Fonds dédiés sub. fonctionnement	0.00	0.00	
515	Livret A		15 345.75	11 861.24	400	Fournisseurs	0.00	0.00	
530	Caisse		0.00	0.00	401	Dettes	0.00	0.00	
<b>3) TRÉSORERIE DISPONIBLE</b>			<b>17 948.55</b>	<b>16 727.21</b>	402	Autres Dettes	0.00	0.00	
410	Adhérents		0.00	0.00	421	Rémunérations dues	0.00	0.00	
416	Adhérents - usagers douteux		0.00	0.00	430	Dettes Sociales	0.00	0.00	
425	Personnel		0.00	0.00	4686	Charges à payer	0.00	0.00	
441	Subvention à percevoir		0.00	0.00	487	Recettes Constatées d'Avance	0.00	0.00	
4687	Produits à recevoir		0.00	0.00					
486	Dépenses Constatées d'Avance		0.00	0.00					
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>17 948.55</b>	<b>17 547.21</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>17 948.55</b>	<b>17 547.21</b>

#### Compte de résultat

Dépenses				RECETTES			
INTITULÉ	MONTANT	N-1		INTITULÉ	MONTANT	N-1	
6064	Fournitures administratives	42.93	793.99	7062	Locations de matériel	0.00	120.00
607	Achats	403.72	2 110.90	750	Cotisations membres	4 767.00	4 043.00
611	Sous traitance générale	0.00	50.00	761	Produits financiers	345.75	161.07
616	Assurance	172.68	165.06				
623	Publicité, publications	0.00	418.07				
625	Déplacements, missions et réceptions	933.76	1 511.18				
6261	Frais Postaux	0.00	30.16				
627	Frais bancaires	60.00	60.00				
650	Cotisations	125.00	101.00				
651	Manifestations sportives	1 487.72	136.50				
652	Manifestations extra - sportives	665.60	0.00				
68154	Dotations Amortissements Matériel	820.00	820.00				
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>4 711.41</b>	<b>6 196.86</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>5 112.75</b>	<b>4 324.07</b>
<b>Résultat : 401.34</b>				<b>N-1 : -1 872.79</b>			
86	Contributions volontaires en nature	2 000.00	5 704.00	87	Contributions volontaires en nature	2 000.00	5 704.00
<b>TOTAL</b>		<b>7 112.75</b>	<b>10 028.07</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 112.75</b>	<b>10 028.07</b>

La trésorerie est saine, ce qui permet une reprise sereine des activités du CD21.

Bernard Termelet rappelle que la valorisation du bénévolat peut être facilement calculée à l'aide de l'outil du CDOS : [site.internet.saved.cdos21.org](http://site.internet.saved.cdos21.org)

Bernard rappelle également que la cotisation du CD au CDOS donne accès pour les clubs à CASICO, aux demandes de subventions au Conseil départemental, aux formations de secourisme..., les clubs ne peuvent pas y accéder en direct, ce qui renforce la nécessité de maintenir le CD21 !

Valérie Grut-Hachet mentionne l'existence d'une loi récente qui impose de valoriser la mise à disposition des installations par les communes aux clubs dans les comptes de résultat, de la même manière que le bénévolat.

5) Quitus au trésorier

Par vote à main levée, les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.

6) Proposition d'intégration progressive des futurs membres du Comité Directeur

Comme évoqué l'année dernière et cette année dans le rapport moral du président et dans le souci de préparer les élections pour le renouvellement du Bureau après les JO de 2024, il est proposé à toute personne licenciée intéressée par la participation aux activités du Bureau du CD21 d'intégrer progressivement l'équipe.

7) Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA à bulletin secret

Seule Me Sylvie COILLOT-COLLIN\_s'est portée candidate pour la représentation du CD21 lors l'assemblée générale de la FFTA 2024.

Les clubs représentés totalisent 12 voix. 12 voix exprimées, 12 oui, 0 abstention, 0 non.

Me Sylvie COILLOT-COLLIN\_représentera donc le CD21 à l'Assemblée Générale de la FFTA les 23 et 24 mars 2024.

Sylvie Coillot-Collin, lors de l'AG de la FFTA 2023, a ressenti un manque de prise en compte de l'avis des représentants des CD, en particulier sur une question concernant les cotisations. Catherine Pellen, vice-présidente de la FFTA, a argumenté que seul le niveau régional de cotisation était considéré dans le cas évoqué, et que le fonctionnement différerait d'une région à une autre.

8) Part CD21 pour les licences de la prochaine saison

Au vu de la bonne santé financière du CD21, le Bureau propose le maintien du montant de la part CD21 dans le tarif de la licence, soit 7€ pour les adultes et 5€ pour les jeunes.

Cette proposition est soumise au vote à main levée.

Elle est adoptée à l'unanimité.



## 9) Projets 2024 et budget prévisionnel

### Budget prévisionnel

Dépenses		Recettes	
INTITULÉ	MONTANT	INTITULÉ	MONTANT
604	Achats d'études et prestations de services	100.00	
6064	Fournitures administratives	50.00	
607	Achats	500.00	
611	Sous traitance générale	50.00	
616	Assurance	170.00	
623	Publicité, publications	420.00	
625	Déplacements, missions et réceptions	1 520.00	
6261	Frais Postaux	40.00	
627	Frais bancaires	60.00	
650	Cotisations	130.00	
651	Manifestations sportives	1 490.00	
652	Manifestations extra - sportives	700.00	
68154	Dotations Amortissements Matériel	0.00	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>5 230.00</b>	
		<b>Résultat : 0.00</b>	
7062	Locations de matériel		150.00
750	Cotisations membres		4 900.00
761	Produits financiers		180.00
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 230.00</b>
86	Contributions volontaires en nature	2 000.00	
87	Contributions volontaires en nature		2 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>7 230.00</b>	<b>7 230.00</b>

Le poste des frais de déplacement des entraîneurs régionaux a été réévalué pour prendre en compte la nouvelle règle de calcul du Comité Régional.

Le budget prévisionnel est mis au vote, à main levée.

Il est adopté à l'unanimité.

Les projets 2024 :

- Re conduite de la participation financière du CD21 de 200€ par équipe participant à la finale nationale du Trophée des Mixtes qui aura lieu les 22 et 23 juin.
- Re conduite de la participation financière du CD21 aux inscriptions aux championnats départementaux, à raison de la moitié du montant. Il est demandé aux clubs organisateurs de mentionner sur le mandat la participation du CD, de la moitié du prix total, et de soumettre le mandat au président du CD pour validation avant diffusion.

## 10) Questions diverses

Aucune question n'a été adressée au président ou à la secrétaire dans le délai imparti. Quelques questions ont tout de même été abordées.

### Proposition de stage de réglage des arcs à poulies par Camille Dufour

Ce stage d'1 journée serait ouvert pour 8 archers, la date et le lieu restant à définir. Lorsqu'ils seront connus, la secrétaire relayera l'information aux clubs.

Ce point a suscité une discussion sur la visibilité des formations sur le site du Comité Régional sur lequel des améliorations pourraient être apportées.

**CDOS** : Bernard Termelet mentionne le Label Handi-valide décerné au club de Chevigny St Sauveur en 2023. 3 clubs sont donc titulaires de ce label : Auxonne, Semur en Auxois et Chevigny St Sauveur.

Bernard rappelle également que les subventions UFDVA peuvent être demandées sur une action innovante ou pour fonctionnement, ce qui n'est donc pas un doublon avec les subventions de l'ANS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Président de séance  
Monsieur Gilles COLLIN

Secrétaire de séance  
Madame Anne-Laure GALIMARD

Le Président : *Gilles COLLIN*  
*AG*

Le se